	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23074</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

SEANCE du : **24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques

**Affectation de crédits pour solde de lotissements communaux – exercice 2023**

Un crédit de 26 000 € est ouvert au budget principal afin de solder les opérations de lotissements communaux qui sont en cours ou terminés.

Il est proposé d'affecter ce crédit de 26 000 € au lotissement le **Quart 1 à Clazay**

La commune a réalisé un lotissement d'habitation sur un terrain d'une superficie de 8 927 m² à Clazay. Ce lotissement du Quart tranche 1 a été divisé en 7 lots pour une surface privative de 6 897 m².

Le prix de vente des parcelles est de 27 € TTC le m² (23 € TTC les 2 restantes), auquel on ajoute les frais de branchements de 3 250 € TTC et la taxe assainissement de 752 €.

Pour la réalisation de ce lotissement, il n'a pas été contracté d'emprunt.

Désignation	Dépenses	Recettes
Montant des acquisitions de terrains	12 695.65	
Montant des travaux HT	189 944.40	
Estimation des travaux de finition	69 020.00	
Cession des 7 parcelles y compris la parcelle à DSH		173 258.55
Autres recettes rembt de frais		35.00
Total	271 660.05	173 293.55
Déficit prévisionnel du lotissement		98 366.50

Le déficit prévisionnel de ce lotissement est de 98 366.50 €.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230424-DG_DEL_2023_074-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023

Il a été affecté les sommes de 25 905.74 € et 23 398.54 € en 2021 et 2022 pour solder partiellement ce lotissement.

Au vu des crédits ouverts au budget primitif,

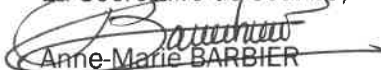
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** une subvention d'équilibre partielle d'un montant de 26 000 € en 2023.
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,


Anne-Marie BARBIER

Le Maire


Emmanuelle MENARD

